

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUILLET 2008

Sous la présidence de Monsieur Bernard HIRTH, Maire

Présents :

M. Roland MESSERLIN	1 ^{er} adjoint	M. Timothée HINGRE	conseiller
M. Marc PERRIN	2 ^{ème} adjoint	Mlle Cathy COLONNA	conseillère
Mme Martine BISSLER	3 ^{ème} adjoint	M. Joseph GENSBITTEL	conseiller
Mme Françoise NAEGELEN	conseillère déléguée	Mme Annick EHRET	conseillère
M. Marc ALTER	conseiller	M. Gérard STOECKLIN	conseiller

Absents excusés : M. JAEG qui donne procuration à M. MESSERLIN, Mme HINGRE qui donne procuration à M HINGRE et M. RISACHER qui donne procuration à M. HIRTH
M KAYSER

Secrétaire de séance : Mlle Sénada MUJOVIC

1^o APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 17 JUIN 2008

Monsieur GENSBITTEL précise qu'il souhaite que certaines remarques soient rajoutées ou reprécisées dans le procès-verbal.

Concernant l'accord de principe donné au syndicat départemental d'électricité pour la distribution d'électricité en souterrain sur certaines rues de la commune, M. GENSBITTEL rappelle que cet accord a été donné par l'ensemble des conseillers sans préjuger de la décision finale.

Sur l'embauche du jeune apprenti, M. GENSBITTEL rappelle qu'il n'était pas le seul au sein de cette assemblée à être opposé à son embauche.

Mme BISSLER précise que dans le paragraphe concernant le chemin rural de SENTHEIM MORTZWILLER il faut remplacer le terme « exploitation » par « terrain » de M. KRIEG.

Au point n°3 dernier paragraphe, il faut rajouter après une réunion « est prévue ».

P 10 concernant le projet de construction de M. HIRTH Pascal, la zone d'implantation du bâtiment est la zone UC et non UE.

Après ces différentes précisions, le conseil passe au vote d'adoption du procès-verbal du conseil municipal du 17 juin 2008. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

2° TRAVAUX

➤ Rue Neuve :

M. EIGENMANN habite à l'angle de la Rue Neuve/Soppe le Haut et connaît régulièrement des problèmes d'inondations en cas de fortes pluies. Il a, à ce sujet, interpellé à plusieurs reprises la mairie.

Sa maison se trouvant en contrebas, l'eau, en cas de fortes précipitations, s'écoule directement dans sa cave, et ce depuis que des travaux ont été réalisés sur la rue de Soppe.

M. STOECKLIN demande au préalable de vérifier si une faute ne peut pas être imputée à l'entreprise qui a procédé aux travaux et de faire ainsi jouer la garantie décennale.

Un devis avait été réalisé par l'entreprise FINCK en 2007 en vue de réaménager l'évacuation des eaux pluviales de la Rue Neuve avant la réalisation définitive des travaux prévus dans le cadre de l'enfouissement des réseaux.

Un autre devis nous parviendra par la DDE concernant ces mêmes travaux.

➤ Rue Sainte Anne :

La mise en souterrain des lignes téléphoniques est à réaliser sur la Rue Sainte Anne. France Télécom a transmis un devis d'un montant de 4 306,80 € TTC comprenant la fouille.

M. GENSBITTEL demande à ce que l'on pense à prévoir la pose du câble vidéo.

Après étude du devis par les conseillers, celui-ci est accepté à l'unanimité.

➤ Curage des fossés :

De nombreuses inondations se sont produites à Senthem suite aux violents orages du mois de mai 2008. Le Maire et les adjoints ont procédé au contrôle de l'état des différents fossés de la commune.

Après vérifications, la municipalité a estimé devoir procéder à un curage de l'ensemble de fossés.

La société Billotte propose sa prestation au tarif de 2 € H.T le mètre linéaire (ml) pour un curage de fossé avec nivellement sur place sur une longueur d'environ 900 ml et de 4 € H.T le ml pour un curage de fossé avec évacuation à la décharge sur une longueur de 570 ml. Ce curage concerne tous les fossés de la commune à l'exclusion de celui qui se situe le long du chemin de fer et qui appartient au département. Pour ce dernier, un courrier sera adressé au Conseil Général lui demandant de procéder à son curage.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité pour la réalisation du curage par la société Billotte.

Concernant le fossé situé rue des Charbonniers, l'entreprise SCHMITT a été mandatée pour réaliser les travaux de busage mais elle n'est pas encore intervenue sur le site.

➤ Busage du canal usinier :

La MISE ne s'oppose pas à la réalisation des travaux sur ce site car il ne s'agit pas d'un cours d'eau naturel, et ne doit pas faire l'objet d'une procédure de déclaration au titre de la loi sur l'eau.

Le président du syndicat d'assainissement de Guewenheim lors d'une réunion du bureau a proposé une prise en charge d'un tiers du coût par leur structure. Le syndicat a accepté cette proposition, les deux autres tiers seraient pris en charge par la commune et la Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach.

M. Le Maire propose aux conseillers la participation de la commune à hauteur d'un tiers du coût.

M. STOECKLIN demande au Maire quelles sont les alternatives à cette proposition ?

M. GENSBITTEL répond qu'en cas de refus de la commune, les deux autres partenaires déclineront leur participation et la charge reviendrait intégralement à la commune.

Le conseil municipal donne son accord de principe sur sa participation financière aux travaux à hauteur d'un tiers du coût.

3° ENTRETIEN DES CHAUDIERES

Sur l'ensemble des bâtiments communaux, nous avons huit chaudières au total ; 5 à gaz et 3 au fuel. Un entretien annuel s'avère indispensable.

Trois entreprises ont été consultées :

- Dietrich propose sa prestation pour un montant de 813,97 € H.T
- Baumann est à 1 376 € H.T
- Ehret à 1 464 € H.T

L'entreprise Dietrich reste très sommaire dans ses explications, aucun détail n'est fourni quant à la teneur des prestations.

Les deux autres sont plus exhaustifs et sont à prestations équivalentes. Pour favoriser le commerce local, M. PERRIN propose de retenir l'entreprise EHRET et de renégocier le contrat afin que la périodicité soit annuelle.

Mme EHRET étant personnellement intéressée dans l'affaire, ne prend pas part au vote.

Le conseil Municipal vote à l'unanimité pour l'entreprise EHRET.

4 °EMPLOI

M Gabriel WEBER sera apprenti à compter du 1^{er} septembre à la commune. Avant sa période d'apprentissage, il a effectué des stages au sein de la mairie. A raison d'une période de 15 jours, sans aucune contrepartie. Aussi, pour aider le futur apprenti, M. le Maire propose de lui verser la somme de 150 € pour cette période de 15 jours, sachant que le maximum autorisé est de 300 € par mois. Cette dépense sera imputée à l'article 6745.

Le Conseil adopte cette proposition à l'unanimité.

Un tableau retraçant le coût réel de l'apprenti pour la collectivité sera établi et présenté lors d'un prochain Conseil Municipal.

5° LUMINAIRES DE NOEL

La période actuelle est propice aux achats car il est proposé de nombreuses promotions.

M. MESSERLIN propose d'acheter deux traversées de rues et une dizaine d'étoiles de neige.

M. STOECKLIN demande quels sont les stocks actuels ?

Nous disposons actuellement d'une traversée et d'une dizaine d'étoiles de neige.

Certains conseillers invoquent les problèmes de consommation d'énergie.

M. PERRIN rappelle tout de même que la consommation sera moindre avec les nouvelles illuminations de Noël, une étoile consommant 80 W alors qu'un ancien modèle consomme 20 ampoules de 40W.

Dans le budget, une somme de 6 000 € est affectée à ces dépenses.

6° MAISON DE LA GEOLOGIE : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

A la demande de la maison de la géologie, le maire propose d'aider cette structure en versant une subvention exceptionnelle de 960 € pour l'année 2008.

Pour justifier ce versement, M. GENSBITTEL demande à ce que la maison de la géologie fasse une demande officielle.

Le Maire en avisera M. RUDLER lors d'une prochaine rencontre.

Les conseillers approuvent à l'unanimité le versement de cette subvention.

7° CREATION D UNE REGIE : DETERMINATION DES TARIFS COMMUNAUX

M. le Maire informe les conseillers de la création d'une régie pour permettre d'encaisser certains produits communaux.

M. le Maire propose les tarifs énoncés ci-dessous :

Désignation	proposition en €
Photocopie A4	0,15
Photocopie A3	0,20
Photocopie A4 couleur	0,30
Photocopie A3 couleur	0,50
Extraits cadastraux A4	0,15
Extraits cadastraux A3	0,30
Télécopie	0,20
Reproduction sur disquette	1,80
Reproduction sur CD	2,75
Droit de place	15,00
Droit de place trimestriel	45,00
Location espace Schuffenecker/heure	10,00
Location petit chapiteau (privé)	15,00
Location chapiteau (assoc. De Sentheim)	60,00
Location chapiteau (extérieurs)	180,00
Vacation	15,00
Concession cimetière tombe simple (30 ans)	90,00
Concession cimetière tombe double (30 ans)	180,00

Il sera proposé au Trésorier la candidature de M. SCHOEPP en qualité de régisseur titulaire et Mlle MUJOVIC, régisseur suppléant.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité pour la nomination des personnes susmentionnées en qualité de régisseur sous réserve de l'aval du Trésorier et pour l'application à compter de la création de la régie de ces nouveaux droits.

8° POINT SUR LES DELEGATIONS EXTERIEURES

Réunion de la Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach

La Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach va apporter son soutien financier à la fusion du centre socioculturel de Masevaux avec Enfance Doller.

Descriptif des chantiers en cours

- zone de Burnhaupt : toutes les parcelles sont réservées sauf une suite à un désistement
- création d'un pôle d'excellence rurale en partenariat avec le lycée professionnel de Masevaux

Comité consultatif des affaires sociales :

A Sentheim, il y a 67 personnes de plus de 80 ans

Mme NAEGELEN ainsi que d'autres membres du comité sont allés rendre visite à ces personnes afin de leur proposer l'inscription sur le registre du plan canicule.

Mme NAEGELEN constate que ces personnes restent encore relativement autonomes mais elles souffrent avant tout de solitude.

Après l'inscription sur le registre, Mme NAEGELEN informe le conseil qu'un courrier va leur être adressé leur précisant son numéro personnel et celui de la mairie.

9° DIVERS ET INFORMATIONS

Rue de Mortzwiller :

Une réunion avait eu lieu le 26 juin avec les propriétaires de terrains situés le long de la Route de Mortzwiller.

Tous les propriétaires donnent leur accord pour le busage du fossé.

La réception des travaux du Chemin rural Sentheim-Mortzwiller n'a pas encore eu lieu.

M. ALTER prend la parole pour avoir des précisions sur certaines adresses dans la commune : le 15 Rue de Soppe n'existe pas officiellement et 2 personnes à SENTHEIM donneraient la même adresse au 1 Rue de la Roseraie (à vérifier sur le cadastre).

Les conseillers n'ayant plus de questions ou de remarques à faire, M. le Maire lève la séance à 22H30.

★

★

★

APPROBATION DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 8 JUILLET 2008

NOM	PRENOM	FONCTION	PRESENT	PROCURATION
			ABSENT	
HIRTH	Bernard	Maire		
MESSERLIN	Roland	1er Adjoint		
PERRIN	Marc	2ème Adjoint		
BISSLER	Martine	3ème Adjoint		
JAEG	Serge	4ème Adjoint	ABSENT	
NAEGELEN	Françoise	Conseillère Municipale		
HINGRE	Marie	Conseillère Municipale	ABSENTE	
RISACHER	Bertrand	Conseiller Municipal	ABSENT	
KAYSER	Thierry	Conseiller Municipal	ABSENT	
ALTER	Marc	Conseiller Municipal		
HINGRE	Timothée	Conseiller Municipal		
COLONNA	Cathy	Conseillère Municipale		
GENSBITTEL	Joseph	Conseiller Municipal		
EHRET	Annick	Conseillère Municipale		
STOECKLIN	Gérard	Conseiller Municipal		